

Voilà une nouvelle année de travail qui commence.

Je tiens bien évidemment à remercier Delphine, Emilie et Cédric qui viennent renforcer notre équipe, mais aussi le reste du conseil d'administration pour leur implication dans notre belle association.

Céline DANHIEZ, présidente de l'association KOURIR



Céline DANHIEZ



Anton GRUSS



Marcel LASCAR

Notre présidente et nos vice-présidents

Notre secrétaire et nos secrétaires adjoints



Céline CHAMARD



Gwenaël NICOT



Cédric DUPONT



Aurélie TORRES BOURDEL

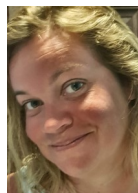


Frédéric BILLARD

Notre trésorière et notre trésorier adjoint



Nos administrateurs



Delphine BOURCIER



Emilie MOREVE



Anne PETIT



Nadine PEZIERE



Sébastien PORCHER



Sunil RAMDEWOR



Ingrid VIGUIER

Suivez nous !



[@kourir.france](https://www.facebook.com/kourir.france)

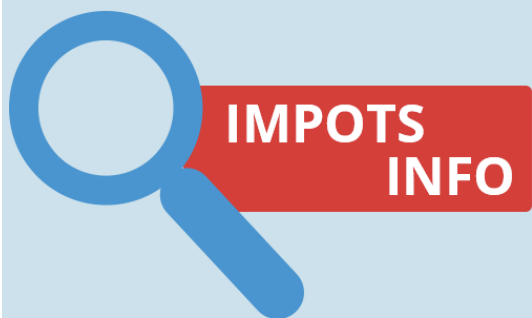


[@kourirfrance](https://twitter.com/kourirfrance)



[Association Kourir](https://www.youtube.com/AssociationKourir)

DÉCLARATION DES IMPÔTS



La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) peut accorder 2 sortes de cartes :

- La carte mobilité inclusion mention **priorité** (ancienne carte de priorité de couleur violette) pour une station debout pénible et un taux d'invalidité compris entre 50 et 79 %
- La carte mobilité inclusion mention **invalidité** (ancienne carte d'invalidité de couleur orange) pour un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 %.

La carte mobilité inclusion (CMI) mention **invalidité** permet l'attribution d'une demi-part supplémentaire à l'impôt sur le revenu => dans ce cas, pour un enfant mineur, l'enfant apparaît à la **case F** « enfant de moins de 18 ans ou handicapé quelque soit leur âge » du cadre **C** « personnes à charge » **et à la case G** « dont enfant titulaire de la carte d'invalidité ou de la CMI invalidité » du même cadre de la déclaration de revenus.

La carte mobilité inclusion (CMI) mention **priorité** n'ouvre pas droit à la demi-part supplémentaire, l'enfant mineur doit donc apparaître **uniquement à la case F** du cadre « personnes à charge ».

Les enfants majeurs reconnus handicapés (quelque soit la carte obtenue) peuvent être portés à charge des parents, quelque soit leur âge, dans le cadre **C** « personnes à charge » à la case **F** « enfant de moins de 18 ans ou handicapé quelque soit leur âge ». Si cette option est prise, l'enfant majeur ne doit pas faire sa déclaration personnelle et ses revenus doivent être indiqués sur la déclaration de revenus des parents.

Concours européen ! Fun with JIA

Ou toute maladie Auto-immune/auto-inflammatoire.



L'ENCA (European Network for Children with Arthritis) met au défi tous les enfants ayant une arthrite juvénile !

Tu as entre 6 et 18 ans? Chaque jour, ta maladie t'empêche de faire ce que tu voudrais et quelquefois devrais faire ?

L'ENCA t'invite à mettre au défi ton arthrite juvénile/maladie auto-immune/ autoinflammatoire et la battre !

Réalise une vidéo d'une durée de 2 minutes maximum montrant que tu peux t'amuser malgré ta maladie. Retrouve le règlement du concours : <http://urlz.fr/6QVK>



TEMOIGNAGE

Nous recherchons vos témoignages sur "Vivre avec l'AJI" pour nos prochains bulletins, newsletters .. Que vous soyez malades, parents, accompagnants, venez témoigner de votre expérience : texte, photo, dessin à contact@kourir.org



L'Arthrite Juvenile Idiopathique 100 questions pour mieux gérer la maladie

Ce livre apporte les réponses claires et compréhensibles aux questions que se posent le plus souvent les parents d'enfants atteints ou leur famille.

Il a été rédigé par 6 spécialistes en pédiatrie, en médecine interne et en rhumatologie, travaillant à l'hôpital et dans des Centres de Référence pour les Maladies Auto-Immunes et Maladies Systémiques Rares, en étroite collaboration avec l'association Kourir.

Sous l'égide du CRI (Club Rhumatismes et Inflammations) et de la filière de santé FAI²R, il répond entièrement à l'éducation thérapeutique du patient. Les droits d'auteur sont versés à Arthritis Fondation Courtin, qui soutient depuis 20 ans la recherche sur les rhumatismes inflammatoires chroniques.

Prix préférentiel réservé aux adhérents de Kourir : 10€

Commander >>>

Envoyer vos coordonnées et votre règlement à l'adresse :

Association Kourir 9 rue de Nemours 75011 Paris

ou commandez-le directement à partir du lien :

<https://www.helloasso.com/associations/kourir/evenements/100%20questions%20sur%20aji>

ADHÉRER

L'adhésion à l'association Kourir est annuelle. Nous avons besoin de votre soutien pour poursuivre notre action.

Pour renouveler votre adhésion pour l'année 2018 : <http://urlz.fr/6l8E>